

Bulletin MAISON DE SANTE DU PAYS TOY

Bulletin d'information sur l'avancement de la future Maison de Santé du Pays Toy.

LA SITUATION

Le Pays Toy compte :

- 15 communes, dont le chef-lieu est Luz-St-Sauveur
- Près de 3 000 résidents principaux,
- 7 500 résidents secondaires sans compter les nombreux hôtels et campings
- 3 stations de ski : Grand-Tourmalet, Luz-Ardiden et Gavarnie pour une fréquentation de 650 000 journées ski au total.
- deux établissements thermaux Barèges et St-Sauveur accueillant 5 000 curistes par an.

L'agglomération de Luz-St-Sauveur comprend les communes d'Esquièze-Sère, Esterre et Sassis et regroupe tous les services et commerces de la vallée.



LA MENACE

À la suite des crues répétées du torrent « Le Bastan » en juin 2013 et 2018, les services publics, ont décidé que le cabinet médical privé actuel devait être détruit pour rendre au Bastan plus d'espace de mobilité.



D'autre part, la route D921 des gorges de Luz est menacée de chutes de blocs de pierres qui ont conduit les pouvoirs publics à réaliser des travaux de protection qui peuvent isoler la vallée.

LES ENJEUX

Pour les habitants de la vallée, les enjeux de cette reconstruction sont d'ordre social et économique.

Enjeu social

Assurer les soins et la continuité des soins, lutter contre le risque de désert médical et maintenir un service de santé local pour une population de plus en plus âgée et des distances, vers les centres hospitaliers les plus proches par route de montagne, assez importantes :

- Luz-St-Sauveur / Argelès-Gazost 18 km 25 min
- Luz-St-Sauveur / Lourdes 30 km 30 min
- Gavarnie / Argelès-Gazost 38 km 48 min
- Gavarnie / Lourdes 50 km 55 min

La loi 2009-879 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires » dite HPST introduit dans le Code de Santé Publique L1411-11 « que l'accès aux soins de premiers recours ainsi que la prise en charge continue des malades soient définis dans le respect des exigences de proximité, qui s'apprécie en termes de distance et de temps de parcours, de qualité et de sécurité. (...) ».

Enjeu économique

L'économie de la vallée toy s'appuie essentiellement sur ses richesses de paysages permettant de développer un tourisme étalé sur l'année :

L'été par un tourisme de plus en plus recherché par les « urbains » en quête d'espace, de prix contenus et répondant aux évolutions climatiques.



L'hiver par ses trois stations de ski qui génèrent d'importantes retombées économiques.



La traumatologie occupe une place prépondérante en stations de sports d'hiver. Par l'activité du cabinet médical sur place, les professionnels de santé déchargent les hôpitaux situés sur ces territoires car ils prennent en charge la majorité des victimes de traumatismes en station et évitent ainsi leur hospitalisation en service d'urgence notamment.

Les deux intersaisons

grâce aux deux établissements thermaux de St Sauveur et de Barèges qui accueillent près de 5000 curistes par an clientèle qui permet à l'économie locale de passer les « creux » du printemps et de l'automne. Les curistes sont soumis à un protocole qui mobilise de nombreuses professions médicales : médecins thermaux, kinés, pharmacien, en plus de médecins généralistes qui assurent les actes de



médecine thermale et les soins de médecine générale.

Pour toutes ces activités, les professions de santé jouent un rôle majeur.

L'ORGANISATION

La communauté de communes « Pyrénées Vallées des Gaves » n'ayant pas la compétence du domaine de la santé, les 14 communes du Pays Toy, avec l'accord et le soutien de la Préfecture des Hautes Pyrénées, se sont rassemblées au sein d'un syndicat intercommunal pour créer leur Maison de Santé du Pays Toy (SIMSPT).



L'ancienne gendarmerie sera transformée en Maison de Santé et micro-crèche

Les maires de la vallée Toye, se sont alors engagés pour reconstruire une maison médicale et le choix d'implantation s'est porté sur le bâtiment de l'ancienne gendarmerie de Luz St Sauveur, aujourd'hui désaffectée, d'une surface de 1100m² sur quatre niveaux idéalement placés au centre de l'agglomération de Luz St Sauveur. Luz est propriétaire des lieux et a décidé d'en faire don au syndicat intercommunal pour reconstruire une maison médicale.

Compte tenu de la surface importante de ce bâtiment (1100m²), les élus ont retenu, avec les professionnels de santé, l'idée de faire cohabiter une micro-crèche qui pourrait accueillir jusqu'à une douzaine d'enfants et palier ainsi au manque d'assistantes maternelles

LISTE DES DELEGUES MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU PAYS TOY

Barèges M Richard, Betpouey B Souberbielle, Chèze R.Crampou, Esquièze-Sère P.Vuillaume, Esterre R.Theil, Gavarnie-Gèdre D.Alquié, Grust D Castagné, Luz-St-Sauveur P.Lagrange, Saligos-Vizos Ch. Durocher, Sassis Ch.Caube, Sazos L.Pascal, Sers F.Dupin, Viella E.Soulere, Viey JP.Prat.

Le bureau est constitué de : P.Vuillaume Président et P.Lagrange et R.Theil Vice-Présidents.

Les professionnels de santé se sont réunis en SISA « Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires », association qui réunit : 4 Médecins généralistes, 4 Médecins thermaux, 4 Infirmiers, 5 Kinésithérapeutes, 1 Orthophoniste, 1 pharmacien, 1 dentiste, 1 podologue.

Démarches législatives

- Périmètre (liste des communes) du SIMSPT pris par arrêté du Préfet le 17 mars 2021
- Autorisation de création du SIMSPT prise par arrêté du Préfet des Hautes Pyrénées le 19 mai 2021
- Création du SIMSPT et élection de son bureau le 26 mai 2021.

Montage financier

Investissement

Le coût prévisionnel est estimé à 2.65 M€ HT couverts par les subventions et l'emprunt.

Fonctionnement

Le principe retenu est de faire couvrir les annuités et les coûts de fonctionnement et de maintenance du bâtiment, par les loyers payés par les professionnels de santé et la micro-crèche pour que les communes, membres du syndicat intercommunal, aient un minimum de reste à charge.

Planning prévisionnel de réalisation

- Montage juridique et administratif de la structure intercommunale : de juin à juillet 2021
- Elaboration du programme par assistance à maîtrise d'ouvrage septembre 2021
- Montage administratif des appels d'offres pour choix d'un architecte : début novembre 2021
- Appel d'offres pour choix d'un architecte entre 15 novembre et 2 décembre 2021
- Etude architecte de janvier à mars 2022
- Travaux sur 2022-2023.

